



Fondation Nestlé France

Concours des Nids d'Or

5^{ème} édition

Candidature du
30 mai au 30 septembre 2012.



Fondation Nestlé France

LES NIDS D'OR DE LA FONDATION NESTLÉFRANCE :
ENCOURAGER DES INITIATIVES LOCALES
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION NUTRITION SANTÉ.

C'est parti pour l'édition n°5 !

Si la qualité des produits alimentaires représente incontestablement un impératif absolu, la Fondation Nestlé France est convaincue que les enjeux de la nutrition reposent également sur la culture, la tradition et les comportements alimentaires. De ce savoir alimentaire dépend l'élaboration d'habitudes alimentaires bénéfiques pour la santé et le bien-être des familles. Pour Martial Rolland, Président de la Fondation, il s'agit de sa vocation. La Fondation Nestlé France « Manger bien pour vivre mieux » s'attache donc à étudier ce qui les détermine et les influence, ainsi qu'à promouvoir et diffuser les résultats de ces recherches.

La Fondation encourage et participe à la réflexion sur les comportements alimentaires, ce qui les affecte et comment ils évoluent. La Fondation favorise également les initiatives locales qui promeuvent les comportements alimentaires bénéfiques pour les familles.

5^{ème} EDITION DES NIDS D'OR LA FONDATION SOUTIENT 4 ASSOCIATIONS OU COLLECTIVITES EN REMETTANT DES PRIX DE 10 000 EUROS ET EN ASSURANT UN SUIVI PERSONNALISE

Convaincue que les acteurs locaux, associations ou collectivités locales, occupent un rôle fondamental dans la promotion de meilleures habitudes de vie auprès des familles, la Fondation Nestlé France a décidé de leur apporter un soutien significatif. L'objectif est bien de soutenir et d'encourager des initiatives locales exemplaires et modélisables, avec des actions terrains concrètes, au plus proche des familles, qui se sont déroulées sur l'exercice 2011/2012.

Le concours s'adresse tant aux associations qu'aux collectivités, des acteurs particulièrement inscrits au cœur de la vie locale.

Afin de soutenir les structures primées et leur permettre de se déployer, la Fondation attribuera une dotation de 10 000 € par action sélectionnée.

Pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement sur un an leur sera également proposé : contacts privilégiés avec les experts nutrition de la Fondation, conseils, aide en communication et promotions des actions sur le plan national afin de favoriser leur modélisation.

Les structures primées se voient également remettre le prix « NIDS D'OR » qui marque la reconnaissance de leur créativité et de la pertinence de leur projet.

Fondation Nestlé France
21, rue de Balzac 75008 PARIS
fondation@fr.nestle.com
www.fondation.nestle.fr



Fondation Nestlé France

LA SÉLECTION

En octobre, pour élire quatre lauréats, un jury composé de personnalités bénévoles et présidé par Erik Orsenna, se réunira.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- La qualité de la méthodologie
- La pérennité de l'action
- La possibilité de la modéliser : l'action est-elle duplicable par d'autres acteurs ? Dans d'autres régions ?

Ce point est particulièrement important pour la Fondation qui souhaite voir les bonnes initiatives se transmettre

- Les critères d'évaluation et les résultats obtenus quantitatifs et qualitatifs.
- L'originalité et la pertinence de l'action.

LE SOUTIEN

- Une subvention de 10 000 € par structure primée
- Un accompagnement sur 1 an proposé : aide en communication et promotion des actions, contacts privilégiés avec les experts nutrition de la Fondation.
- Une participation des lauréats à la journée « Les Enfants à Table » organisée par la Fondation Nestlé France en juin.

Dossier de candidature*

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Si association : statuts signés et copie de la déclaration au JO.
- Rapport d'activité 2012.
- Comptes de résultats et bilans des deux dernières années.
- Organigramme.
- Calendrier du déroulement des actions sur 2011/2012.
- Budget.
- Photos ou vidéos de l'action menée.

MODALITÉS DU CONCOURS

Dossier à retourner complété **avant le 30 septembre 2012** à :

Fondation Nestlé France

21, rue de Balzac 75008 Paris,

par mail : fondation@fr.nestle.com,

ou sur le site de la Fondation www.fondation@fr.nestle.com

1) Informations générales sur l'organisme

Coordonnées de l'organisme :

Nom de l'organisme.....
Sigle (abréviation)
Adresse
Code postal / VILLE.....
Site internet

Coordonnées de la personne à contacter pour échanger sur le projet :

Civilité
NOM, prénom
N° téléphone fixe.....
N° mobile
Adresse email
Statut (salarié/bénévole).....
Fonction

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature auprès de la Fondation Nestlé France ?

.....

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature auprès d'un autre organisme. Si oui, précisez.

.....
.....
.....

**NB : votre rédaction sera susceptible d'être communiquée sur l'ensemble des supports de communication de la Fondation*

Quelle est la date de création de votre organisme ?

.....
.....

Quel est le statut juridique de votre organisme ?

- Association loi 1901
- Association loi 1908
- Ecole
- Collectivité locale
- Autre, précisez :

Quel est le nombre de :

Salariés :

Bénévoles :

Si association, en ce qui concerne les adhérents :

Nombre :

- Préciser : personne physique personne morale
 association collectivité locale...

2) Informations sur l'action réalisée avant le 1er juin 2012

Votre initiative

1. Description synthétique de l'action (environ 10 lignes)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Quel est le public visé par votre projet ?

.....
.....
.....
.....

3. Combien de personnes sont-elles concernées par l'action sur l'année 2010/2011 ?

.....
.....
.....

Dimension de l'initiative (Plusieurs réponses possibles)

- Zone rurale Niveau départemental

- Zone urbaine Niveau régional
- Niveau local Niveau national

4. Méthodologie de l'initiative

.....

.....

.....

.....

.....

5. Méthodologie d'évaluation des résultats

.....

.....

.....

.....

.....

6. Résultats qualitatifs

.....

.....

.....

.....

.....

7. Résultats quantitatifs

.....

.....

.....

.....

.....

8. « Votre action, un modèle pour tous »

Si vous deviez expliquer comment mettre en place une action comme la vôtre que diriez-vous ?

Vous pouvez vous appuyer sur le tableau ci-dessous.

Budget de départ

.....

.....

Moyens humains

.....

.....

.....

Moyens matériels

.....

.....

.....

Le phasing

.....

.....

.....

Les conditions de réussite

.....

.....

.....

9. Utilisation de la subvention : à quoi va servir la somme reçue ?

.....

.....

.....

10. Quels justificatifs concrets pourrez-vous nous fournir pour prouver vos dépenses ?

.....

.....

.....

.....

.....

11. Revue de Presse :

.....

.....

.....

.....

.....

11. Vos partenaires :

.....

.....

.....

.....

3) Budget du projet

Merci de remplir les tableaux ci après

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Libellé du poste	Montant (€ TTC)	Partenaires du projet (dont autofinancement ou emprunt)	Montant (€ TTC)
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Libellé du poste	Montant (€ TTC)	Partenaires du projet (dont autofinancement ou emprunt)	Montant (€ TTC)
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

4) Synthèse du dossier*

Merci de remplir la synthèse récapitulative de votre projet.

Objectif de l'initiative

.....
.....
.....

Informations concernant la candidature :

- Statut juridique :
- Nombre de salariés et bénévoles :
- Public visé :
- Personnes concernées :
- Dimensions de l'initiative :

Moyens mis en œuvre pour la réalisation du projet :

.....
.....
.....

Utilisation de la subvention :

.....
.....

Points forts de votre dossier :

.....
.....
.....

Budget de départ :

.....

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Si association : statuts signés et copie de la déclaration au JO.
- Rapport d'activité 2011.
- Comptes de résultats et bilans des deux dernières années.
- Organigramme.
- Calendrier du déroulement des actions sur 2011/2012.
- Budget.
- Photos ou vidéos de l'action menée.

*impératif pour qualification du dossier

Règlement

ARTICLE 1

La Fondation Nestlé France dont le siège se trouve au 21, rue Balzac 75008 Paris, organise un concours du 30 mai au 30 septembre 2012 intitulé "Les NIDS D'OR" ayant pour objet de révéler les initiatives locales en matière de prévention nutrition santé.

Chaque participant devra renvoyer par courrier affranchi avant le 30 septembre 2012 minuit (cachet de la Poste faisant foi) un dossier de candidature complet à l'adresse suivante :

Appel à candidatures Fondation Nestlé France

21, rue Balzac 75008 Paris (par ailleurs, le dossier de candidature sera disponible sur simple appel au 01 60 53 53 74).

Ou bien le remplir en ligne sur www.fondation.nestle.fr jusqu'au 30 septembre 2012 minuit.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à tout acteur local (association ou collectivité locale) sur le territoire Français développant la promotion de bonnes habitudes de vie en matière d'alimentation, de nutrition ou d'activité physique. Les initiatives et/ou actions doivent avoir été réalisées avant le 1^{er} septembre 2012.

ARTICLE 3

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Statuts (si association)
- Rapport d'activité 2011
- Comptes de résultats et bilans des deux dernières années,
- Calendrier des actions effectuées.
- Organigramme
- Budget

Les frais d'envoi des dossiers sont à la charge des participants.

ARTICLE 4

La Fondation d'entreprise Nestlé France attribuera une dotation de 10 000 € à chaque lauréat élu par la Fondation ; celle-ci sera remise au 4^{ème} trimestre 2012 au cours des Assises de la Fondation Nestlé France.

Un accompagnement sur un an sera également proposé aux lauréats qui le souhaitent : contacts privilégiés avec des experts en nutrition ; conseils et aide pour créer des supports de communication.

ARTICLE 5

Les structures primées par la Fondation s'engagent à assurer la présence de 1 à 2 personnes lors de l'événement de remise des prix au dernier trimestre 2012 à Paris. Les structures primées s'engagent également à animer un atelier lors de l'événement « Les Enfants à Table ! » organisé par la Fondation Nestlé France au printemps 2013 à Noisiel.

Les frais liés à cette présence seront pris en charge par la Fondation d'entreprise Nestlé France.

Cette prise en charge comprend :

- Transport aller et retour,
- Hébergement pour une nuit et repas dans un établissement choisi par la Fondation Nestlé France.

ARTICLE 6

Les structures primées autorisent la Fondation Nestlé France à présenter leurs actions sur tout support de communication émis par la Fondation écrit ou oral (visuel, audiovisuel, site internet, journal interne, salon, plaquette, communiqué de presse, dossier de presse...) ainsi que tout média qui souhaiterait faire la promotion desdites actions.

ARTICLE 7

Les lauréats s'engagent à communiquer à la Fondation l'utilisation des fonds attribués dans le cadre du concours et à lui fournir tout justificatif si nécessaire.

ARTICLE 8

La Fondation d'entreprise Nestlé France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La Fondation d'entreprise Nestlé France ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, dans l'acheminement des courriers (notamment dû à un manque de lisibilité des cachets) qui relèvent de la seule responsabilité des services postaux.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, La Fondation d'entreprise Nestlé France se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement du concours.

ARTICLE 9

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement complet du concours est disponible sur simple demande écrite adressée à :
21 rue Balzac 75008 Paris.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée souverainement et sans appel par la Fondation d'entreprise Nestlé France.

Tout litige qui ne trouverait pas de solution amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.